

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mme. ANTOINE Michèle,

Mrs. BRIAIS Denis, GILET Clément, GRANDAY Alexandre, LEMAITRE Yves, MASTROLIA Francis, OLIVEIRA Paulo, RÉMOND Bruno.

POUVOIR :

Mme DUBOIS Véronique à Mr RÉMOND Bruno.

ABSENTS :

Mme TANNÉ Chantal

Mr CARDENNE Marc

SECRÉTAIRE :

Mr. GILET Clément

Le compte rendu de la séance du 17 juin 2014 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

INTERVENTION DE LA GENDARMERIE DE CHAUMES

Accueilli par monsieur le maire, le Major Saint-Georges commandant de la brigade de Chaumes-en-brie fait une intervention à but informatif.

La gendarmerie accueille le public de 8h à 19h ; Après 19h, tous les appels sont transmis directement à la gendarmerie de Melun.

La ville d'Andrezel est considérée comme une commune calme.

Des remarques sur la vitesse des usagers de la route lui ont été faites et il promet de venir faire des contrôles dans la commune.

Au sujet des cambriolages, le Major annonce que la majorité se fait sans repérages, et qu'il n'y a aucune règle, aucune limite. Mais que les habitants peuvent prendre certaines précautions comme ne pas garder trop d'espèces chez soi, fermer toutes les ouvertures, casser cette habitude de laisser dans l'entrée sacs, clés...

VENTE PARCELLE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre la parcelle B366 de 859 m² à 100€ le m² soit 85 900 euros à Monsieur Radutchenko et Madame Roman. Le terrain est vendu en l'état, soit non borné ni viabilisé. La vente sera signée lorsque le permis de construire aura été accordé.

CHARTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

Les conseillers ont délibéré à l'unanimité concernant la signature de la charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau du Conseil Général de Seine et Marne afin que les études sur l'assainissement puissent être subventionnées.

PARATONNERRE

Suite aux derniers devis fournis pour l'installation du paratonnerre sur l'église de la commune, Monsieur Mastrolia Francis finalise le projet. Les conseillers approuvent de prévoir au prochain budget les frais pour cette installation.

INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire évoque la dernière réunion de la CCBC où le président a fait part d'une rencontre en préfecture sur le regroupement des intercommunalités :

« L'éclatement de la Communauté de Communes de l'Yerres à l'Ancoeur conduirait, sous réserve d'accord des services de l'état, à un rapprochement avec certaines communes qui la composent (notamment Saint-Méry et Bombon).

Deux autres principales possibilités sont envisagées : le rapprochement avec la Communauté de Communes des Gués de l'Yerres ou la Communauté de Communes de la Brie Nangisienne.

Après débat, il ressort que compte tenu notamment, du bassin de vie, un rapprochement avec la Brie Nangisienne est préférable en terme de cohésion territoriale. »

COTISATIONS

- Madame Michèle Antoine déléguée au Foyer Résidence signale une augmentation de la cotisation au Foyer Résidence de Mormant de 0.50 € soit un montant total d'environ 1700 € pour l'année.
- Monsieur Bruno Rémond délégué au SIAEP prévient d'une augmentation de l'eau de 0.20 € le m³ au 1^{er} janvier 2015.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les conseillers approuvent la demande de subvention auprès du SDESM pour le projet d'extension de l'éclairage public: rajout de points lumineux route la Borde.

ARBRES

- Les conseillers décident à l'unanimité d'élaguer les arbres près de la salle des fêtes.
- Les conseillers donnent à l'unanimité un avis défavorable à la demande de Mr Schrooten de couper l'arbre situé à côté de l'entrée de son garage, rue Jean Porcheray.

VŒUX

Le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 24 janvier 2015 à la salle des fêtes à 17h00.

COLIS DE NOËL

Les colis de Noël pour les personnes de plus de 70 ans seront remis le 20 décembre à la mairie à partir de 10h30, où un verre de vin chaud leurs sera offert. Pour les personnes qui ne pourraient se déplacer ce jour, les colis seront livrés à domicile.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un conseiller demande si le don d'une bande de terrain le long du chemin de l'Église par Monsieur Jacquard a été entériné. Monsieur le Maire répond par la négative et qu'il prendra contact avec lui.
- Modification des cantons: maintenant nous appartenons au canton de Nangis qui réunit celui de Mormant, celui du Châtelet et celui de Nangis.
- Fête foraine : la date est fixée au week-end du 27 et 28 juin 2015.
- Autorisation est donnée à un forain concernant sa demande pour un emplacement lors de la fête foraine de la commune de 2015.
- Un conseiller félicite l'agent d'entretien Mr LESEUR Patrick pour son travail au sein de la commune, le conseil approuve.
- Monsieur Clément Gilet rapporte que le SIETOM souhaite sensibiliser les habitants sur le tri sélectif et que ce dernier propose de visiter son usine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.